

# MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT QUATRE JUIN à dix huit heures,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

**Date de convocation :**  
17 juin 2020

**Date d'exécution :**  
24 juin 2020

**Date d'affichage :**  
26 juin 2020

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

**Pour** : 26

**Contre** :

**Abstention** :

**Etaient présents :** OTTAVI Antoine, MANFREDI Angèle, BATTESTI Philippe, FOUILLERON Marie, ANTONELLI Jean Pierre, SAUVAGEON Vanina, SISTI Marie Toussainte, ANGELINI Sébastien, ANDREANI Antoine, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, DENIS William, FINIDORI Sophie, FRATICELLI Dominique, GAMBOTTI Jessica, LE MAO Ghjuvan'Santu, MENDEZ Corinne, PAOLINI Marion, ROBINET Ange Marie, SORIA Marie Angèle, TAFANI Marie Catherine.

**Etaient représentés :** PIERI Ange a donné pouvoir à GIUDICI Francis, ANDREANI Françoise a donné pouvoir à SISTI Marie Toussainte, DELARUE Carole a donné pouvoir à BATTESTI Philippe

**Etait absent :** LUCIANI Xavier

Madame TAFANI Marie Catherine a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : 2020-45** Finances – Attribution des subventions aux associations.

**Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :**

Afin de mener au mieux leurs projets, les associations peuvent solliciter la commune pour obtenir une aide soit sous forme de :

- Mise à disposition de matériel, d'équipement et de salle,
- Soit sous forme d'aide financière.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

Comme chaque année à l'occasion du vote du budget, le montant global des crédits destinés au versement des subventions a fait l'objet d'une prévision de 120 000 €.

Ces demandes de subventions ont été formalisées via le dossier type de subvention accompagné des documents nécessaires (statuts, bilan comptable, budget prévisionnel, ...).

Il convient donc de procéder à l'individualisation des attributions de subventions selon la liste ci jointe.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** la délibération n° 2020-12 d'approbation du Budget Primitif 2020,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Sont attribuées les subventions de fonctionnement aux associations dont les montants figurent sur l'état récapitulatif joint à la présente délibération pour un montant total de 32 600 €.

#### **Article 2 :**

Les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget Général 2020 :

- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante,
- Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

### **VOTE A L'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

